

[Accueil](#) > Les travaux de rénovation de la cour d'appel débutent !

Les travaux de rénovation de la cour d'appel débutent !

22/06/2020 - mise à jour : 22/06/2020



Sous l'égide du département immobilier du secrétariat général du ministère de la Justice et de l'architecte en chef des monuments historiques, le chantier de rénovation des façades, menuiseries et couvertures de la cour d'appel de Dijon a démarré le 15 juin 2020.

Édifice en partie classé au titre des monuments historiques et protégé au titre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du centre-ville de Dijon, le bâtiment situé à proximité du palais des ducs et incarnant la présence de l'autorité judiciaire dans la cité depuis la fin du XV^{ème} siècle, va faire l'objet de travaux destinés tant à préserver sa valeur patrimoniale et qu'à améliorer le confort des utilisateurs, répondant ainsi à un triple objectif, à la fois culturel, d'économie énergétique et de durabilité.

Avant l'installation des premiers échafaudages qui vont cerner les bâtiments successivement, d'un ensemble architectural à l'autre, ce vaste chantier a été présenté aux chefs de cour le 12 mai dernier puis aux magistrats et fonctionnaires de la cour le 8 juin par les représentants du département immobilier et l'architecte en chef des monuments historiques.

Présentation aux magistrats et fonctionnaires de la cour d'appel et du service administratif interrégional judiciaire.



Dans ces deux présentations, M. Bacot est d'abord revenu sur l'historique des constructions et des rénovations successives avant de présenter la démarche de son diagnostic suite à la première étude menée par son prédécesseur pour les 642 menuiseries réparties sur les 13 bâtiments que compte le site, précisant que son diagnostic a été aussi bien qualitatif que quantitatif et qu'il a permis de repérer les urgences à traiter, dont la rose de la salle des pas perdus démontée en décembre 2017 parce qu'elle menaçait de s'effondrer.

Expliquant que les pierres utilisées n'ont pas toutes la même qualité et que les moins solides sur pour certains ouvrages arrivent à la fin de leur cycle de vie après 150 ans, il annonce leur remplacement. Concernant les menuiseries, il détaille les qualités des plus anciennes, des qualités notamment de durabilité et d'étanchéité dans la mesure où elles sont entretenues régulièrement, d'où la volonté d'en conserver autant que possible dans la mesure où elles pourront être restaurées sans être remplacées.

L'architecte en chef des monuments historiques inscrit cette opération de grande envergure au profit du bâtiment dans l'histoire de celui-ci, afin de le faire perdurer en lui conservant le lustre et la monumentalité qui servent toujours l'image de l'institution judiciaire au cœur de la ville portant un message symbolique de sa puissance et de son autorité ; cette restauration préservant l'intégrité du bâtiment pour les 100 à 150 ans à venir, elle permettra la transmission de cet ouvrage exceptionnel aux générations futures. Pour ce faire, M. Bacot détailla ensuite les mesures de protection (contre les pigeons par exemple), l'élimination des ouvrages de faibles durabilité et qualité (PVC, aluminium,...), l'intégration des réseaux en façade pour les faire disparaître visuellement, l'amélioration des performances thermiques pour améliorer le confort des utilisateurs (écoulement des eaux, respiration du bâtiment, protection du soleil...), et présenta enfin ce que sera la cour d'honneur avec la création d'un portillon pour les piétons et la réfection du sol et des grilles.